Cinquante-huitième année. - N ° 70 A Lundi 8 et mardi 9 avril 2024

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1651

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

500 031 596 RCS Annecy.
BE CONNECTED.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 503136.00 EUR.
Adresse : 10, Avenue du Trélod, Zi de Balvay, 74150 Rumilly.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUMILLY du 1er avril 2024, La société BE CONNECTED, société à responsabilité limitée au capital de 503 136 euros, dont le siège social est 10, Avenue du Trélod, ZI de Balvay 74150 RUMILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 500 031 596, et la société PRO LIVING, société par actions simplifiée au capital de 316 260 euros, dont le siège social est 10, Avenue du Trélod ZI de Balvay 74150 RUMILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 420 213 910, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BE CONNECTED par la société PRO LIVING. La société BE CONNECTED ferait apport à la société PRO LIVING de la totalité de son actif, soit 2 837 726 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 756 211 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 1 918 485 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société ALPES DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 1 085 050 euros, dont le siège social est situé 10, Avenue du Trélod 74150 RUMILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 487 826 125, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2024 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BE CONNECTED depuis le 1er avril 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PRO LIVING. La société BE CONNECTED sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er avril 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY pour les deux sociétés le 5 avril 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..